

## **Remboursement des frais d'inscription – Congrès FTQ 2025**

**ATTENDU QUE** l'implication des jeunes membres de l'AFPC au sein de la FTQ est essentielle au développement de la relève syndicale;

**ATTENDU QUE** deux membres de la section locale ASTRE ont participé avec autonomie au congrès de la FTQ en novembre 2025;

**ATTENDU QUE** ces membres n'ont pas bénéficié du remboursement accordé à d'autres participants par leurs instances respectives;

**ATTENDU QUE** le Comité régional des jeunes (CRJ) de la Mauricie souhaite encourager l'engagement militant malgré les barrières administratives;

**IL EST RÉSOLU QUE** le CRJ Mauricie rembourse un montant total de 500 \$ couvrant les frais d'inscription des deux membres ASTRE présents au congrès FTQ 2025;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE** ce remboursement soit versé sur présentation des factures et preuves de paiement officielles